

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT  
ARDÈCHE

DELIBERATION N° 2014/85

EXTRAIT DU REGISTRE  
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

\*\*\*\*\*

*Séance du 10 décembre 2014*

*L'an deux mille quatorze et le dix décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr André VOLLE.*

*Date de convocation : le 1<sup>er</sup> décembre 2014*

*Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 13  
votants : 14*

*Résultat du vote : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 1*

***Présents : M. VOLLE - CROZIER - TESTON - BEUGNET - HILAIRE -  
BOUNIARD - CORNET - GAUTHIER - GRENIER - JOLLIVET -  
LEBRAT - PIQUEMAL - RAMUS***

***Excusés : M. RIFFARD***

***M. EUVRARD a donné procuration à Mme PIQUEMAL***

*M. Marie-Christine RAMUS a été élu secrétaire*

**Objet : Participation communale pour les sorties des classes CE2/CM1-CP-  
CM1/CM2 de l'école publique des mois de septembre et octobre 2014.**

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité des membres présents :

\*Sortie patrimoine à Vogüé du 18 septembre 2014 des classes de CE1/CE2 et CE2/CM1.

- **DÉCIDE** de participer à la sortie Patrimoine du 18 septembre 2014 de l'école primaire publique.
- **PRÉCISE** que le montant attribué sera de 44,00 €.

.../...

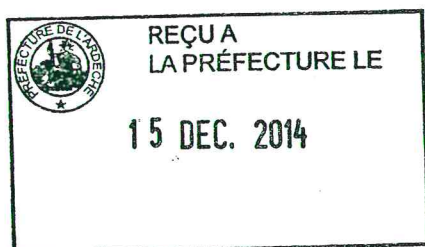
\*Sortie Patrimoine à Vogüé du 29 septembre 2014 de la classe de CP

- **DÉCIDE** de participer à la sortie Patrimoine du 29 septembre 2014 de l'école primaire publique.
- **PRÉCISE** que le montant attribué sera de 19,00 €.

\*Sortie Patrimoine du 06 octobre 2014 de la classe de CM1/CM2 de l'école primaire publique.

- **DÉCIDE** de participer à la sortie Patrimoine du 06 octobre 2014 de l'école Primaire publique.
- **PRÉCISE** que le montant attribué sera de 84,00 €.
  
- **PRÉCISE** que ces participations seront reversées à la coopérative scolaire primaire publique sur production par les instituteurs de l'état des effectifs ayant réellement participés à la sortie.
  
- **DÉCIDE** également de reverser sur le compte de la coopérative scolaire toutes les subventions attribuées par le Département de l'Ardèche à l'école Primaire Publique et qui seraient versées à la Commune.
  
- **PRÉCISE** que ces participations seront reversées après réception du Conseil Général de l'avis de versement indiquant le montant exact des subventions.

Fait et délibéré à ALBA LA ROMAINE, le 10 décembre 2014



POUR COPIE CONFORME,  
Alba La Romaine,  
Le 11 décembre 2014,  
LE MAIRE,  
André VOLLE.

